

Détermination des tarifs d'électricité 2005-2006

Dossier R-3541-2004

| |
|------------------------|
| Régie de l'énergie |
| DOSSIER: R-3541-2004 |
| DÉPOSÉE EN AUDIENCE |
| Date: 16 décembre 2004 |
| Pièces n°: A156-4 |

POUR L'AIEQ

trois pôles de préoccupations

- Des tarifs compétitifs
- Un rendement juste et raisonnable pour l'actionnaire
- Un service de qualité et une fiabilité adéquate

THÈME 1

Efficiency, Cost of service and Revenues required

Thème 1

- **Revenus requis 2005 : 9 265 millions**

| | |
|-------|---|
| 50,6% | Achats d'électricité |
| 25% | Service de transport |
| 8% | Dette et avoir propre |
| 6,5% | Amortissements, taxes, combustible |
| 9,8% | DÉPENSES D'EXPLOITATION SOUS LE CONTRÔLE DIRECT DU DISTRIBUTEUR |

Thème 1

- DÉPENSES D'EXPLOITATION TOTALES

- stables depuis au moins 2003

- gains de productivité:

- 0,5% par an à 1,5% par an selon les indicateurs de performance

CONCLUSION:

LE DISTRIBUTEUR A FAIT UNE BONNE
GESTION DE CES CHARGES

Thème 1

- **Balisage**

EXIGENCES QUANT AUX REUNIONS TECHNIQUES

1- INFORMATION DISPONIBLE

2- ANALYSES ET DISCUSSIONS DES RÉSULTATS

3- IDENTIFICATION DES PRATIQUES GAGNANTES

4- IDENTIFICATION DES CONTRAINTES

5- TENUES DÈS LE DEBUT 2005

Thème 1

ANALYSE DES DÉPENSES D'EXPLOITATION ÉLÉMENT PAR ÉLÉMENT

Charges de services partagés

Coûts capitalisés

Frais corporatif

Facturation interne émise

aucun

commentaire

Thème 1

ANALYSE DES DÉPENSES D'EXPLOITATION ÉLÉMENT PAR ÉLÉMENT

| | |
|------------------------|-------------|
| Charges directes | aucun |
| Récupération des coûts | commentaire |
| Masse salariale | ??? |

Thème 1

ANALYSE DES DÉPENSES D'EXPLOITATION ÉLÉMENT PAR ÉLÉMENT

- Masse Salariale

| | | |
|------------------------|-------|----------------|
| - Effectifs moyen | 7875 | acceptable |
| - Salaire de base | 457,4 | |
| - Temps supplémentaire | 42,9 | |
| - Avantages sociaux | 86,6 | |
| - Primes, Bonis | 21,6 | |
| employés non régis | | |
| - Bonis employés régis | 12,9 | non-acceptable |

Thème 1

- INVESTISSEMENTS et BASE de
TARIFICATION

LES PROJETS SPÉCIAUX AUTORISÉS (SIC, PGÉE)

Et

LES MISES EN CHANTIERS RÉSIDENTIELS
RECORDS

Expliquent

LA TRÈS GRANDE CROISSANCE DES
INVESTISSEMENTS

Thème 1

Une fois ajustés...

Les investissements en :

- Amélioration de la qualité
- Respect des exigences
- Maintien des actifs
- Croissance de la demande

...sont acceptables

RECOMMANDATIONS:

Autoriser par catégorie les 579,2 millions d'investissement pour projets de moins de 10 millions

Thème 1

ÉVALUATION DU REVENUS REQUIS POUR 2005

| | |
|-------------|---------------------------|
| - DEMANDÉ | 9 265 |
| - À EXCLURE | 12,9 Bonis employés régis |
| - À INCLURE | 36,2 Manque à gagner 2004 |

REVENUS ADDITIONNEL REQUIS 2005: 165,1

THÈME 2

Prévision de la demande et Réapprovisionnement énergétiques

Thème 2

- PRÉVISION DE LA DEMANDE 2005
 - Raisonnable
 - Forte chance d'être légèrement plus élevée
 - Le distributeur ne surestime pas le revenu additionnel requis ni les hausses de tarif

THÈME 3

Principes réglementaires

Thème 3

- 1-Principe relatif au traitement pour pallier au manque à gagner découlant de la mise en application des tarifs au 1er avril plutôt qu'au 1er janvier
- 2-Principe de transfert des coûts d'approvisionnement au delà du volume de l'électricité patrimoniale
- 3-Principe relatif à la gestion du risque de change lié aux approvisionnements énergétiques

Thème 3

1-Principe relatif au manque à gagner

- Le distributeur devrait être autorisé à recouvrer son dû
- Le moyen choisi devrait:
 - 1-être facile d'application
 - 2-éviter une surfacturation
 - 3-éviter des fluctuations des tarifs

Thème 3

PROPOSITION DU DISTRIBUTEUR

- Tarif de base
- Cavalier temporaire sur 12 mois
- Provision réglementaire

- 1- Complexe et crée de la confusion
- 2- Peut conduire à une instabilité des tarifs

Thème 3

- RECOMMANDATIONS

- 1- Prise en compte en fin d'année d'une provision réglementaire couvrant le manque à gagner et récupéré dans l'augmentation de tarif de l'année subséquente
- 2- Introduire ce principe dès la fin de l'exercice financier 2004 et ajouter le manque à gagner de 2004 évalué à 36,2 millions au revenu requis de 2005

Thème 3

2- Transfert des coûts d'approvisionnement post-patrimoniaux

RECOMMANDATIONS:

- 1-Accepter le transfert automatique des coûts réels
- 2-Accepter le calcul des écarts et du suivi tel que proposé
- 3-Accepter l'option 1 pour ce transfert
- 4-Accepter le transfert comptable proposé
- 5-Réserves quant à la proposition de répartition des coûts de l'énergie post-patrimoniale aux catégories de consommateurs (voir thème 4)

Thème 3

3- Principe relatif à la gestion du risque de change

RECOMMANDATIONS:

- 1-Le distributeur ne devrait s'exposer à aucun risque de change
- 2-Accepter la proposition pour se prémunir contre le risque de change relié aux déboursés jugés certains en devises américaines
- 3-Accepter le mandat confié à la vice-présidence finance d'Hydro-Québec

THÈME 4

**Répartition des coûts,
interfinancement
et structures tarifaires**

Thème 4

- L'allocation des coûts devrait respecter les liens de causalité entre les besoins des catégories de consommateurs et les coûts encourus pour les desservir
- Le traitement global ne répond pas au principe de causalité

Thème 4

- La structure des marchés a atteint un équilibre au moment de l'atteinte des 165 TWH d'énergie patrimoniale
- Allocation, sans discrimination, du bloc patrimonial selon la répartition effective au moment de l'atteinte des 165 Twh.

Thème 4

- Sans faire supporter les coûts aux catégories qui les occasionnent on provoque un inter-financement.

- À titre d'exemple , en 2011

Relèvement de la facture

Clients P&M Puissance +52 M\$ ou +4%

Clients résidentiels +163 M\$ ou +8%

Allègement de la facture

Clients grande puissance -215 M\$ ou -8,5%